



## AVIS

**Objet: Sopiconcept S.A. – Construction de quatre résidence en zone inondable du cours d'eau «Eisch» à Mersch.**

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Monsieur le Ministre de l'Environnement du 10 décembre 2024, réf EAU-AUT-24-0645, relative à la construction de quatre résidences en zone inondable du cours d'eau « Eisch » à Mersch est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à a maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 16 décembre 2024 au 24 janvier 2025.

Mersch, le 13 décembre 2024  
le secrétaire                      le bourgmestre